



SMAGE des Deux Morin
Reconnu EPAGE du Grand Morin
Maison France Services
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
contact@smage2morin.fr
Site internet : www.smage2morin.fr

Riverains du Vannetin

La Ferté Gaucher, le 25/09/2024

Votre référence : -

Parcelles concernées : -

Référence : 2024-76

Affaire suivie par : Wendy WEISS / Emmy FICKINGER

Poste : Responsable du pôle GEMAPI / Animatrice Contrat Territorial Eau et Climat Grand Morin et affluents

Coordonnées : 06 70 20 03 50 / w.weiss@smage2morin.fr / e.fickinger@smage2morin.fr - 06 84 62 79 13

Objet : Interventions pour prestations sur le bassin versant du Vannetin

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin (SMAGE 2 Morin) est une structure qui exerce la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2020 sur le bassin versant du Grand Morin.

Le SMAGE des deux Morin a pour vocation de réaliser des projets de restauration, d'entretien, de protection, de mise en valeur et d'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques ainsi que de prévention contre le risque d'inondations.

À ce titre, le SMAGE des deux Morin a lancé fin 2023, une mission de maîtrise d'œuvre de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin pour limiter le risque d'inondation sur l'amont de ce cours d'eau. Cette opération a été confiée à un prestataire extérieur : le bureau d'études Artelia.

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre, **plusieurs prestations doivent avoir lieu à savoir :**

- **Inventaires de la faune et de la flore sur 4 saisons : d'octobre 2024 à septembre 2025 par BIOTOPE**
- **Relevés topographiques : d'octobre 2024 à janvier 2025 par GEOM EXPERT**
- **Inventaire de zones humides pédologiques : d'octobre 2024 à avril 2025 par BIOTOPE**

Ces relevés permettront d'améliorer les connaissances du territoire pour proposer les aménagements les plus adéquats sur ce secteur selon les résultats. **Ces prestations nécessitent l'accès ponctuel à des parcelles privées, dont potentiellement la (les) vôtre(s)** (voir localisation en annexe).

Ainsi, afin de contribuer au bon déroulement de ce projet, dont l'objectif est de solutionner différentes problématiques locales, **nous vous prions de bien vouloir laisser les équipes des différents prestataires réaliser ces missions et de leur réserver un bon accueil.** Si toutefois vous souhaitez vous opposer à ce qu'ils interviennent sur votre(vos) parcelle(s) pour une ou plusieurs prestations citées ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir **avertir Madame WEISS avant le 7 octobre 2024**, dont les coordonnées sont fournies en tête du présent courrier. **Si vos parcelles sont exploitées, nous vous remercions de bien vouloir transmettre l'information aux exploitants.**

La tenue d'un planning optimal pour ces prestations est fondamentale pour respecter les échéances de cette opération participant à la réduction des inondations.

Pour information, le contexte de cette opération a été présenté aux communes concernées début 2024. Des premiers entretiens d'échange ont eu lieu courant 2024 avec les principaux exploitants du site d'étude. D'autres

points d'échanges auront lieu spécifiquement pour les propriétaires et exploitants locaux et vous y serez bien évidemment conviés selon les résultats de cette phase de diagnostic.

En vous remerciant par avance pour votre coopération, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin reste à votre entière disposition pour tout complément d'information si besoin.

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

 **Pour le SMAGE des deux Morin,**
Le Président, M. Philippe DE VESTELE

Copie à :

- Mairie de Courtacon
- Mairie de Leudon-en-Brie
- Mairie de Chartronges
- Communauté de Communes des Deux Morin
- Le prestataire BIOTOPE
- Le prestataire GEOM EXPERT

ANNEXE I : Localisation des inventaires de la faune et de la flore sur 4 saisons

Dans le cadre de cette prestation, le bureau d'étude BIOTOPE réalisera les investigations terrains à minima sur le périmètre rapproché représentant une zone de 100 m autour du cours d'eau et 50 m autour des axes de ruissellement, soit environ 355 ha.

La carte ci-dessous localise le périmètre d'étude global et rapproché.

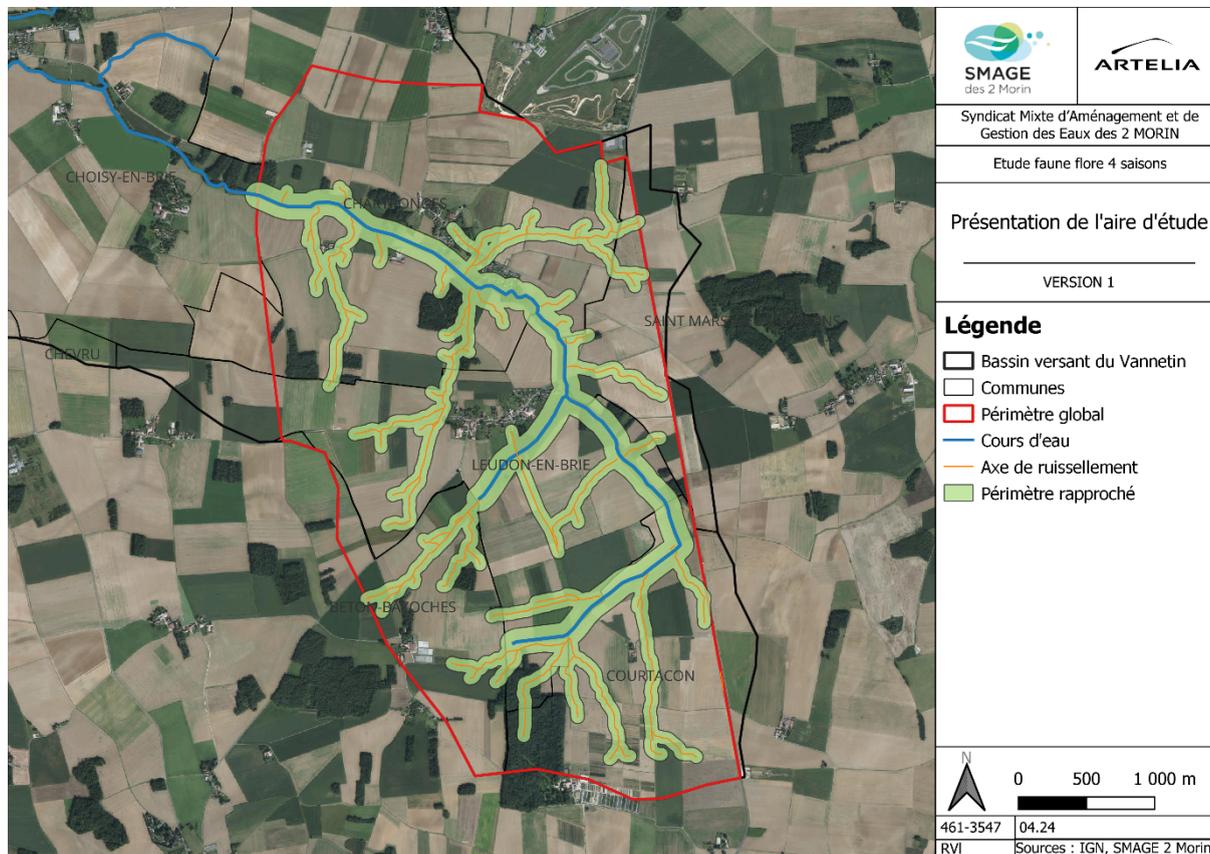
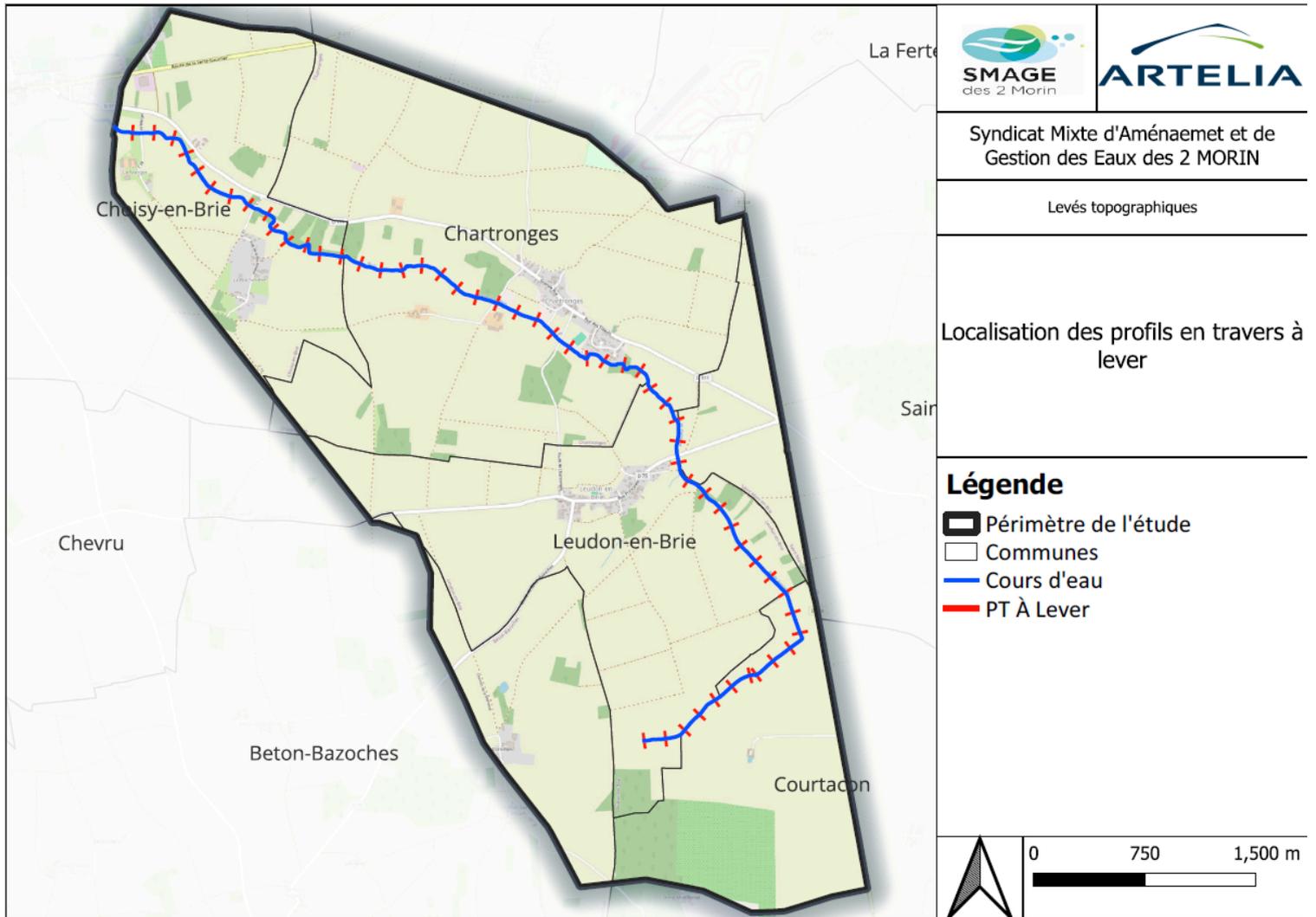


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude

ANNEXE II : Localisation des relevés topographiques (PT = Profils en Travers)



ANNEXE III : Localisation des inventaires de zones humides
(à définir prochainement)